

CONTENU PÉDAGOGIQUE

UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
INTITULÉ DE L'UE

FORMATION PROFESSIONNELLE
ANNÉE 1
MUSICIEN INTERVENANT

UE 5

Mener un projet autour des pratiques musicales collectives

Connaissances

- Enseignement spécialisé de la musique.
- Recherche de répertoires vocaux et instrumentaux appropriés.
- Organologie et psycho-acoustique.
- Éléments d'ethno-musicologie.

Compétences musicales et pédagogiques :

- Arranger des répertoires en fonction de diverses configurations instrumentales tout en tenant compte des ressources et savoir-faire des élèves.
- S'initier à la pratique du gamelan.
- Mener une réflexion sur les liens entre éveil, sensibilisation et initiation aux pratiques instrumentales collectives.

UE 6

Mener un projet centré sur le chant-choral

Connaissances

- Physiologie de la voix (approfondissement).
- Notions d'harmonie élargies.
- Culture et analyse musicale.

Compétences artistiques et pédagogiques :

- Conduire une séance, conduire un projet et le mener à son terme.
- Maîtriser diverses stratégies (apprentissage par audition, démarches d'invention).
- Concevoir le travail choral dans sa dimension artistique, culturelle, technique et sociale.
- Approfondir la pratique d'un instrument polyphonique.

UE 7

Concevoir un projet en lien avec des structures culturelles

Connaissances

- Structures de diffusion et de production musicale.
- Culture du spectacle vivant.
- Méthodologie d'analyse musicale.
- Outils informatiques spécialisés (notions de MAO).

Compétences musicales et pédagogiques :

- Déduire d'une analyse musicale des situations pédagogiques.
- Par la pratique, favoriser chez les élèves une véritable écoute musicale en fournissant des clefs de compréhension des œuvres.
- Inventer des stratégies permettant aux élèves de se sensibiliser au spectacle vivant.
- S'engager en tant qu'interprète, arrangeur, compositeur, dans la réalisation d'un spectacle à destination du jeune public.

UE 8

Négocier, concevoir et réaliser des projets en temps et hors-temps scolaire

Connaissances

- Histoire des courants d'éducation nouvelle.
- Histoire des méthodes et pratiques pédagogiques.
- Collectivités territoriales, textes cadres régissant la profession.

Compétences artistiques et pédagogiques :

- Dans le cadre d'un projet d'école et en lien avec un contexte culturel local : concevoir et mettre en œuvre des actions qui prennent en compte la culture des élèves, la diversité des cultures d'un groupe, pour tout à la fois la conforter, favoriser l'interconnaissance, la confronter avec d'autres cultures et donner d'autres repères.
- Définir des projets avec ceux qui y sont impliqués, les concevoir en ayant le souci de la participation à la décision de ce qui va être fait ensemble. Maîtriser toutes les phases de sa réalisation y compris celle de l'évaluation.
- Proposer diverses entrées musicales à l'école qui soient reliées aux pratiques musicales.
- Communiquer au sein d'une équipe éducative.
- Mener une réflexion approfondie sur les enjeux de l'éducation artistique (rôle et fonction d'un musicien intervenant au sein d'une école de musique).
- À partir de son expérience pédagogique, étayer sa réflexion en se référant à divers domaines de recherche.
- Mettre à distance sa pratique et développer une pensée critique.

RENSEIGNEMENTS

CFMI

03.68.85.73.80/82
cfmi@unistra.fr

10 boulevard de Nancy
BP 20186
67604 SÉLESTAT CEDEX

cfmi.unistra.fr

ADMISSION

Conditions d'inscription aux tests d'entrée

Être titulaire du baccalauréat ou DAEU et justifier de deux années d'études supérieures ou de deux années d'activité professionnelle. Une solide compétence musicale est exigée (niveau équivalent à la fin d'un troisième cycle d'étude en école de musique contrôlée par l'État). Des dérogations sont possibles en fonction des parcours des candidats.

TESTS D'ENTRÉE

Les tests d'entrée au CFMI se déroulent sur deux journées. Ils comprennent les épreuves suivantes : interprétation vocale et instrumentale, déchiffrement chanté, mémorisation, tests d'écoute, commentaire d'écoute, mise en situation de transmission, entretien de motivation.

RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS

cfmi.unistra.fr

cfmi@unistra.fr • 03.68.85.73.80

Vous exercez déjà le métier de musicien intervenant ?

Vous pouvez accéder au Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant par le biais de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Renseignements :
Service VAE de l'Université de Strasbourg
03.68.85.86.00
Courriel : vae@unistra.fr

Prochaine session :

Pour l'année 2018-2019 : **25 et 26 avril 2018**

CFMI

Musicien intervenant

Professionnel

Faculté des Arts

Université de Strasbourg

2018 | 2019

Faculté des Arts

Université de Strasbourg

Département CFMI

MUSICIEN INTERVENANT CFMI (CENTRE DE FORMATION DE MUSICIENS INTERVENANTS)

LE CFMI

Est un département de la Faculté des Arts de l'Université de Strasbourg. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du Ministère

LE DUMI

Depuis juillet 2017 (arrêté du 28 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 5 août 2017), le DUMI est enregistré au niveau II du

LE MÉTIER

Le musicien intervenant est un musicien professionnel, artiste et pédagogue capable d'exercer dans différents contextes. À l'école, il travaille en étroite collaboration avec les professeurs des écoles et permet aux enfants de vivre des expériences fortes et créatives en tissant des liens originaux entre l'école et

LA FORMATION

La formation vise l'acquisition de compétences professionnelles (musicales, pédagogiques et d'organisation) permettant d'exercer les tâches présentées ci-dessous :

1 Élaborer des projets d'éducation musicale à l'école avec les professeurs des écoles.

Conduite du travail vocal auprès des enfants, direction de chœur et d'ensembles instrumentaux, maîtrise d'un instrument accompagnateur, démarches d'invention à l'école (improvisation, arrangement, composition, nouvelles technologies, construction d'instruments et acoustique appliquée).

de la Culture.

Il propose une formation en deux ans à plein temps qui permet l'obtention du diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI).

Répertoire National des Certifications Professionnelles, soit Bac+3, à l'instar du Diplôme d'État (DE).

les lieux de diffusion ou de création musicale, des écoles de musique ou d'autres structures culturelles. Acteur du développement culturel d'un territoire, il intervient également auprès de jeunes et d'adultes au sein de différentes structures.

2 S'impliquer en tant que musicien par ses compétences multiples dans la vie culturelle d'un territoire.

Pratiques artistiques d'esthétiques variées : musique et corps, démarches expérimentales, improvisation, électro-acoustique, chansons, musiques actuelles et mise en espace.

3 Participer au développement culturel d'un territoire.

Culture et analyse musicales, histoire et analyse des institutions et de son environnement professionnel, élaboration de projets avec des artistes, des professionnels de l'enfance, du monde social et de la culture.

LES STAGES

Des stages en situation professionnelle en écoles maternelles et pré-élémentaires, structures petite enfance, structures périscolaires, écoles de musique, structures culturelles (actions de sensibilisation au spectacle vivant et résidences de créations de spectacles), hôpitaux, instituts médicaux éducatifs, structures d'insertion sociale, structures d'accueil de personnes en situation de handicap, EHPAD, etc., assortis d'une analyse régulière de la pratique, jalonnent les deux années de formation. Une attention particulière est portée à la dimension de l'échange et de la confrontation au sein d'une promotion :

L'EMPLOI

Le diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) permet l'accès au cadre d'emploi de la Fonction publique territoriale en tant qu'assistant territorial d'enseignement artistique (ATEA).

Le musicien intervenant est le plus souvent rattaché à une école de musique ou un conservatoire où sa polyvalence, son expérience des pratiques collectives,

ÉTUDIER AU CFMI

DONNE DROIT AU STATUT D'ÉTUDIANT

Il est possible d'obtenir des aides financières du CROUS ou d'autres organismes dans le cadre de la reprise d'études, du retour à l'emploi ou de la formation continue.

1 Mise en place de formes personnalisées d'accompagnement et de tutorat sur les terrains de stage.

2 Prise en compte de la richesse, de la singularité et du parcours de chaque étudiant.

son positionnement au cœur des partenariats locaux sont essentiels. Ces mêmes qualités lui donnent des possibilités d'élargissement de son profil professionnel vers l'action culturelle dans des cadres aussi variés que les structures de diffusion artistique, le milieu de la santé ou celui de la petite enfance.

ORGANISATION :

Formation initiale à plein temps de 1.500 heures. DUMI en deux ans. Possibilité d'étaler la formation sur trois années.

DE/DUMI : possibilité d'envisager un double cursus après avoir réussi les tests d'entrée au CFMI de Sélestat et au Pôle Musique et Danse de l'École Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL).

CONTENU PÉDAGOGIQUE

UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
INTITULÉ DE L'UE

FORMATION PROFESSIONNELLE
ANNÉE 1
MUSICIEN INTERVENANT

UE 1

Mener un projet centré sur le chant-choral Connaissances

- Notions fondamentales d'anatomie et de physiologie de la voix.
- Notions de culture vocale applicables aux enfants.
- Constitution de répertoires adaptés aux réalités scolaires.
- Éléments d'analyse musicale.
- Approche sociologique (les pratiques en amateur).

Compétences musicales et pédagogiques :

- Faire entendre une voix riche qui porte sans effort dans diverses circonstances (disponibilité corporelle, aisance et efficacité).
- Transmettre par audition des répertoires vocaux (unisson / polyphonie).
- Diriger des ensembles vocaux d'enfants (recherche de répertoires appropriés; présence vocale et attitude d'écoute face au groupe; conduite du travail vocal du groupe; organisation d'une progression, gestuelle efficace, expressive et appropriée au projet d'interprétation.)

UE 2

Mener un projet centré sur l'interprétation Connaissances

- Textes cadres et Instructions Officielles de l'Éducation nationale.
- Histoire de la chanson française.
- Notions d'écriture, connaissance du langage harmonique tonal.
- Éléments de culture musicale élargie (y compris musiques traditionnelles de transmission orale).
- Concepts fondamentaux de didactique et applications au champ musical (questionnement autour du concept d'interprétation).
- Mener des séances en classe autour de l'interprétation.

Compétences artistiques et pédagogiques :

- Analyser les rapports texte / musique en s'appuyant notamment sur l'expérience de composition de chansons.
- S'appuyer sur ses ressources vocales et corporelles, sur ses références musicales ainsi que sur son inventivité pour prendre des décisions d'interprétation.

- Diversifier ses moyens d'expression, pratiquer un instrument harmonique pour soutenir et enrichir une prestation chantée.
- S'engager en tant qu'interprète dans un spectacle.
- Mener un groupe classe vers un travail sur l'interprétation de chansons.

UE 3

Intervenir en structure de la petite enfance Connaissances

- Textes cadres : place de l'enfant dans la société et réponses institutionnelles.
- Théories du développement de l'enfant.
- Jeu et apprentissage.
- Répertoires pour la petite enfance.

Compétences musicales et pédagogiques :

- Inventer des situations d'échanges musicaux avec l'enfant et sa famille au sein d'une structure petite enfance.

UE 4

Mener un projet centré sur les démarches d'invention Connaissances

- Concepts des didactiques (théories de l'apprentissage) et applications au champ musical.
- Théories du développement de l'enfant.
- Théories sur l'improvisation.
- Notions d'écoute et d'analyse du phénomène sonore.
- Son et environnement sonore.
- Cultures musicales actuelles.

Compétences musicales et pédagogiques :

- Mettre en jeu son inventivité musicale.
- Développer une attitude de recherche et d'écoute du sonore pour un projet de composition.
- Élaborer des dispositifs permettant aux enfants d'explorer et d'inventer des moments musicaux.
- Mettre en relation des propositions d'enfants avec des œuvres de répertoire, les accompagner dans une démarche d'écoute musicale.
- Développer une pratique réflexive sur son activité et sur les effets de sa pratique pédagogique.